



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

**OBJET : 11-1 - BUDGET PRIMITIF
2012 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU
SECTEUR ANIMATION TOURISME -
AFFECTATION DE SUBVENTIONS A
DIVERSES ASSOCIATIONS**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

988/12

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Audouin RAMBAUD
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Serge AMAR , M. Alain BIGNONNEAU, Mme Carine CURTET

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **30/03/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,
Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-1 - BUDGET PRIMITIF 2012 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION TOURISME - AFFECTATION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

Le Conseil municipal, dans le cadre du Budget Primitif 2012 adopté par délibération du 15 décembre 2011, a voté une enveloppe budgétaire non affectée pour les subventions du secteur Animation-Tourisme.

Compte tenu des besoins de certaines associations, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

1/ Corso Fleuri : il aura lieu cette année les 8 et 9 juin 2012. Cette manifestation est toujours très appréciée du public.

La liste des associations participant au traditionnel "Corso Fleuri" sur Antibes n'étant pas connue avec précision au moment du vote du Budget Primitif, l'ensemble des subventions allouées aux associations n'a pu être attribué.

Pour 2012, dix associations sont désireuses de contribuer à la réussite de cet événement :

- COMMUNE LIBRE DU SAFRANIER
- AMICALE CORSE D'ANTIBES JUAN LES PINS : LA CYRNOS
- CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE
- AMICALE DES ANTIBOIS
- A.S.O.A.
- ASSOCIATION LES PIEDS NOIRS ET LEURS AMIS
- SYNDICAT DES HORTICULTEURS
- ASSOCIATION DES AMIS DE ST ARMENTAIRE
- AMICALE 48
- ASSOCIATION KURNIS

Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € aux associations ci-dessus énumérées soit un montant total de 25 000 €.

2/ AVF : Accueil des Villes Françaises

Le programme d'action des AVF pour 2012 est axé sur l'accueil des nouveaux arrivants :

- acquisition à la Poste des listes de changement d'adresse vers Antibes ;
- campagne de publicité sur panneaux d'affichage ;
- création d'une valisette d'accueil, documents sur la ville et invitations gratuites à diverses manifestations et lieux.

Afin d'accompagner et d'encourager le développement des activités proposées aux nouveaux arrivants, il est proposé le versement d'une subvention complémentaire de 2 000 €.

3/ ASSOCIATION FÊTES ET TRADITIONS DES GENS DE MER

L'association, en l'absence de Président, n'avait pas fourni de dossier de subvention avant le vote du budget primitif.

M. François GUIDOBALDI, nouveau Président, vient de confirmer l'organisation de la manifestation « Les Fêtes de la St Pierre » en 2012.

Il est proposé en conséquence d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € afin d'accompagner cette manifestation traditionnelle.

OUI CET EXPOSE

11-1 - BUDGET PRIMITIF 2012 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION TOURISME - AFFECTATION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 44 voix POUR sur 46 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **AUTORISE** le versement :

- d'une subvention de 2 500 euros pour la participation au Corso Fleuri des associations :

- COMMUNE LIBRE DU SAFRANIER
- L'AMICALE CORSE D'ANTIBES JUAN LES PINS : LA CYRNOS
- CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE
- L'AMICALE DES ANTIBOIS
- A.S.O.A.
- ASSOCIATION LES PIEDS NOIRS ET LEURS AMIS
- SYNDICAT DES HORTICULTEURS
- ASSOCIATION DES AMIS DE ST ARMENTAIRE
- AMICALE 48
- ASSOCIATION KURNIS ;

- d'une subvention complémentaire de 2 000 euros à l'association « Accueil des Villes Françaises » ;

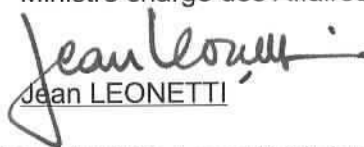
- d'une subvention de 10 000 euros pour l'association « Fêtes et Traditions des Gens de Mer » ;

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012 sur la ligne budgétaire enveloppe secteur Animation Tourisme.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-1 - BUDGET PRIMITIF 2012 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION TOURISME - AFFECTATION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS -

Date de transmission de 03/04/2012

l'acte :

Date de réception de 03/04/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM988-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM988-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions